

DE_2026_019

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Le sept avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 00, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur Alexandre PIERRARD, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

Date des convocations : 25 mars 2026

Étaient présents : Alexandre PIERRARD, Céline DUPA, Laurent BOUHIER, Brigitte BOSQ BOUSQUET, Yves MALACHANE, Jérôme FREVILLE, Virginie DORLEANS, Elodie ROLLAND, Cécile ADELAY, Coralie MALLET, Christelle CAHIER, Peters BRONARD

Pouvoirs : Véronique COURRIAN représentée par Brigitte BOSQ BOUSQUET, Romain NOYEZ représenté par Alexandre PIERRARD

Étaient excusés : Frédéric BROUSSEAU

Secrétaire de séance : Brigitte BOSQ BOUSQUET

Désignation des délégués au CNAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, toutes les instances du CNAS siègent pour une durée de 6 ans.

Conformément à l'organisation paritaire de l'association CNAS, il convient de procéder à la désignation d'un délégué des élus et un délégué des agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** à l'unanimité les deux délégués pour le CNAS, comme suit :
 - Délégué élu : **Madame BOSQ BOUSQUET Brigitte,**
 - Délégué agent : **Madame RENOM Sophie**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à l'organisme concerné.

Ont voté 14

Pour 14

Contre 0

Abstention 0

La Secrétaire de Séance
Brigitte BOSQ BOUSQUET



Le Président
Alexandre PIERRARD

